



N° 2024\_067

## FINANCES – Décision modificative n°2 – Budget eau potable

Le Conseil municipal de la Commune de Saint-Ay (Loiret), légalement convoqué le vendredi 6 septembre 2024, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie le lundi 16 septembre 2024 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Frédéric CUILLERIER, Maire.

### Présents :

Frédéric CUILLERIER, Christine ADRIAN, Daniel BOCQUET, Christiane BRESSION, Isabelle BRIARD, Sylvie CLERC, Éric DODET, Pascal FOULON, Jean-Luc FOURNIER, Joël GIRARD, Valérie LABOUACHRA, Serge LEBRUN, Carl LEQUERTIER, Florence MARQUES DA SILVA, Dominique RENAULT, Marie-Françoise QUERE.

En exercice : 21  
Quorum : 11  
Présents : 16  
Votants : 21



### Excusés :

Raymond DOUARE, Sébastien GALERON, Bruno GUITTARD, Charline MARTINEAU, Jean-Marc MASSE.

### Pouvoirs :

Raymond DOUARE .....Eric DODET  
Sébastien GALERON ..... Dominique RENAULT  
Bruno GUITTARD ..... Jean-Luc FOURNIER  
Charline MARTINEAU ..... Isabelle BRIARD  
Jean-Marc MASSE ..... Carl LEQUERTIER

Secrétaire de séance : Joël GIRARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.1612-11 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49 ;

Vu la délibération n°2024-019 du 8 avril 2024 adoptant le budget primitif du budget eau potable pour l'exercice 2024 ;

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le projet de décision modificative s'équilibre comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>FONCTIONNEMENT</b>				
D-605 : Achats d'eau	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>0,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
D-66111 : Intérêts réglés à l'échéance	15 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
<b>TOTAL D 66 : Charges financières</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>
R-70611 : Redevance d'assainissement collectif	0,00 €	0,00 €	0,00 €	15 000,00 €
<b>TOTAL R 70 : Ventes de produits fabriqués, prestat° de services, marchandises</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000,00 €</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>15 000,00 €</b>
<b>Total général</b>		<b>15 000,00 €</b>		<b>15 000,00 €</b>

Les montants sont exprimés en € TTC



**M. le Maire propose aux membres du Conseil municipal :**

**D'ADOPTER** la décision modificative n°2 du budget eau potable ;

**D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document afférent à cette décision modificative.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Pour extrait certifié conforme

A Saint-Ay, le **20 SEP. 2024**

Le Maire,

Frédéric CUILLERIER



Certifié exécutoire

Compte-tenu de la transmission en Préfecture le **20 SEP. 2024**

Et de l'affichage le **20 SEP. 2024**

Le secrétaire de séance, Joël GIRARD